Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_66-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_66_020_4.2 : Contrat sur emploi non permanent de responsable maintenance sur le grade de technicien territorial

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, rappelle aux membres du Conseil Communautaire, qu'un poste permanent de responsable du service maintenance avait été créé, au tableau des effectifs, par délibération n° 2023-299-020 du 19 décembre 2023 sur le grade de Technicien territorial.

L'agent titulaire occupant le poste a sollicité une mutation et a quitté la collectivité le 13 février dernier. Une vacance de poste a été faite et une offre d'emploi a été publiée sur le grade de Technicien territorial.

A l'issue de la publication, plusieurs candidats ont été reçus en jury d'entretien et aucun candidat titulaire n'a pu être retenu. Le choix du jury s'est porté sur un agent non titulaire de la fonction publique territoriale.

Aussi, afin de permettre le recrutement du candidat sélectionné, Monsieur Olivier Gaigne, Vice-Président en charge des ressources humaines, propose :

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_66-DE

Vu l'article L 332-8-2° du Code Général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de recrutement à durée déterminée de 1 an, à temps complet, dans la limite des dispositions de l'article L.332-8-2 à compter du 16 mars 2026 ;**

- **De fixer la rémunération de l'agent comme suit :**

    - **La rémunération de cet agent sera fixée en référence au grade de Technicien Territorial, sur l'échelon 7 assorti du régime indemnitaire en place à Couesnon Marches de Bretagne ;**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT